



**CFFPAagri**  
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles  
Lycée Agricole de Quetigny

# ACACED

## ACACED

Attestation de Connaissance des Animaux de  
Compagnie d'Espèces Domestiques

**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Cette attestation de connaissance est obligatoire. Elle est délivrée par la DRAAF du lieu de passage de l'attestation de connaissance.

Certaines certifications professionnelles donnent une équivalence à cette attestation.

### Public concerné

L'ACACED concerne les professionnels et particuliers exerçant à titre commercial les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques suivantes :

- Vente, élevage, transit ou garde, éducation, dressage, gestion de fourrière ou de refuge.
- Présentation au public de chiens et de chats et de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

### Objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, et comportementaux des animaux de compagnie, ainsi que de renforcer la prise en compte du bien-être animal lors de l'exercice des différentes activités professionnelles.

La formation aborde les 8 domaines obligatoires suivants : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. L'objectif est de permettre aux candidats de valider l'attestation de connaissance associée à la ou les catégories choisies.

### Une organisation en réseau

Notre centre de formation est membre du réseau national des lycées agricoles publics Préférence FORMATIONS et partenaire du **CFFPA de Valdoie**.

Retrouvez toute l'offre de formation ACACED, en métropole et dans les départements d'outre-mer, sur notre portail [www.formation-certificat-capacite-domestique.fr](http://www.formation-certificat-capacite-domestique.fr), ainsi que de nombreuses informations sur cette attestation de connaissance.

### Contact :

Pour tout renseignement complémentaire, contactez **Franck Beaumer** responsable de la formation, **Ghislaine Visse** formatrice, ou **Sophie Malette**, assistante de formation.

Par téléphone : **03 80 71 80 40**  
Par mail : [franck.beaumer@educagri.fr](mailto:franck.beaumer@educagri.fr) ou  
[ghislaine.visse@educagri.fr](mailto:ghislaine.visse@educagri.fr) ou  
[sophie.malette@educagri.fr](mailto:sophie.malette@educagri.fr)



### Taux de satisfaction et de réussite :

- > **Sur notre site :**  
<http://www.lycee-quetigny.fr/centres/cfppa/reussite>
- > **En scannant le QR code**



Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles  
Quetigny - Plombières lès Dijon  
21 Boulevard Olivier de Serres - 21800 QUETIGNY  
Tel : 03 80 71 80 40  
Mel : [cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr](mailto:cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr)  
SIRET : 192111359 0000 19  
Enregistré sous le numéro 26.21.P.0025.21  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



COFINANÇÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE





CFPFAgri  
Votre projet commence ici

# ACACED

## ACACED

Attestation de Connaissance des Animaux de  
Compagnie d'Espèces Domestiques



## Des formations adaptées à votre situation

Pour répondre aux questions concrètes des professionnels, nous organisons les formations par catégories d'animaux. A vous de choisir la formule qui vous convient le mieux :

Une catégorie 14 heures	Deux catégories 18 heures	Trois catégories 22 heures
<b>Autres</b>	<b>Chat et autres</b>	<b>Chien et chat et autres</b>
<b>Chat</b>	<b>Chien et autres</b>	/
<b>Chien</b>	<b>Chien et chat</b>	/

## Les tarifs de chaque formation — certification

Le prix de la session de formation dépend de sa durée :

- Durée de 14 heures — 1 catégorie : 308 euros
- Durée de 18 heures — 2 catégories : 396 euros
- Durée de 22 heures — 3 catégories : 484 euros

## Organisation de la formation

Les formations ACACED se font en groupe, en salle et sont animées par un formateur professionnel de notre centre de formation, spécialiste du domaine.

- 2 jours consécutifs pour la catégorie chien.
- Sessions réparties sur 3 jours consécutifs pour les autres catégories.

Nous vous proposons plusieurs sessions de formations. Contactez-nous pour connaître les dates des prochaines sessions.

## Evaluation et attestation de connaissances

Conformément à la réglementation, l'évaluation se déroule en fin de formation par un questionnaire en ligne. L'épreuve est individuelle et d'une durée variable selon le nombre de catégories.

## Plus d'informations

Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.

Article L. 214-6-1 du code rural et de la pêche maritime.